



Mairie de
Cosnac

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

25 septembre 2024

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h00

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input type="checkbox"/>	Gérard Soler	<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input type="checkbox"/>	Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Christine Valade	<input type="checkbox"/>	Ingrid Chazoule	<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input type="checkbox"/>	Guillaume Pélissier	<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input type="checkbox"/>	Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

16 présents 5 pouvoirs - 21 voix exprimées sur 22

Secrétaire de séance : Karine Martin

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2024

Voté à l'unanimité.

Décisions du Maire depuis le 7 juin 2024

- Vente d'un véhicule de la commune : RENAULT KANGOO pour un montant de 1000 €
- Règlement à une administrée suite à un sinistre, d'un montant de 70 € correspondant à la franchise
- Décision modificative du budget : virement de crédits entre deux comptes
- Contrat de location d'une tondeuse autoportée ETESIA pour une durée de 4 ans avec un montant trimestriel de 2828,16 € (soit 16 loyers trimestriels)
- Contrat de services BL ENFANCE par BERGER LEVRAULT pour une durée de 5 ans, en bénéficiant d'une remise de 10% sur les 3 premières années du contrat
- Convention de prestation de services – Atelier « Dessin-Peinture » : tarif de 72 € pour 3 heures de prestation

M. Falzon demande une précision concernant la tondeuse autoportée, il s'agit d'un achat en leasing

FINANCES

1- Fixation de loyers de logements communaux

Suite aux travaux de réhabilitation réalisés par la commune, il est décidé de mettre à la location deux appartements à partir du 1^{er} octobre 2024. Il convient de fixer le montant des loyers en sachant qu'une estimation a été réalisée par une agence immobilière du secteur afin d'être cohérent avec le marché.

Pour le premier, appartement de type F3 d'une surface d'environ 62m² sis au 1^{er} étage gauche avec garage, il est proposé de fixer le nouveau montant du loyer à 550 € par mois et des provisions de charges à hauteur de 40 € par mois (avec régularisation en fin d'année).

Pour le second, appartement de type F4 d'une surface d'environ 75m² et une terrasse d'environ 13m² sis au 1^{er} étage droite avec garage, il est proposé de fixer le nouveau montant du loyer à 700 € par mois et des provisions de charges à hauteur de 50 € par mois (avec régularisation en fin d'année).

Ces montants ont été discutés lors d'une commission municipale.

Voté à l'unanimité

2- Appel à projet Fonds CHÊNE Saison 3 - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR)

La FNCCR est porteuse du Programme CEE ACTEE +. Ce programme apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'AAP Fonds CHÊNE, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et la Commune de Cosnac ont déposé une candidature commune, portée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, coordinateur du groupement.

Le 15 juillet 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP Fonds CHÊNE – Saison 3.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Lots	Type d'opération / prestation	Bâtiment visé	Nombre	Coût global	Aide sollicitée
Lot 4 – Maîtrise d'œuvre	MOE Rénovation ambitieuse et performante	Groupe scolaire (19360 COSNAC)	1	531 000 €	120 000 €
Lot 5 – AMO & AMI	AMO pour le choix du bureau d'études dans le cadre d'une campagne d'étude	Groupe scolaire (19360 COSNAC)	1	5 000 €	3 250 €
Total dossier				536 000 €	123 250 €

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, coordinateur, et dont la commune de COSNAC est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP Chêne 3 ; de valider le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

M. le Maire précise la poursuite des échanges avec la banque des territoires et le service d'ingénierie mais il avoue être très inquiet au vu du futur budget national, pour l'année prochaine. Il craint pour l'avancée de ce projet.

Mme Ferland précise que si pas subvention, l'étude ne pourra pas se faire.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3- Aliénation d'un chemin rural situé sur les communes de TURENNE et COSNAC

Des administrés de la commune de TURENNE ont demandé à acquérir le chemin rural qui dessert leur seule propriété. Le Conseil Municipal de TURENNE a délibéré en ce sens le 5 mai 2021. Suite à l'intervention d'un géomètre-expert, il s'avère que le chemin rural se situe à la fois sur les communes de TURENNE et de COSNAC.

Lorsqu'un chemin rural appartient à plusieurs communes, il est alors statué sur la vente par délibérations concordantes des deux conseils municipaux. Une seule enquête publique est ensuite nécessaire pour confirmer ou infirmer la désaffectation du chemin.

À l'issue de l'enquête publique, de nouvelles délibérations concordantes des deux conseils municipaux seront nécessaires pour constater la désaffectation du chemin et acter la vente.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de cette demande ; de fixer le prix de cession à 1 euros le m² ; de solliciter l'intervention d'un géomètre-expert pour délimiter précisément les parcelles et déterminer les superficies concernées par l'aliénation ; d'engager ensuite, au vu des documents remis par le géomètre-expert, une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural.

Il est acté que les frais de bornage ainsi que les frais de passation de l'acte notarié ultérieur seront à la charge des demandeurs et que tous les frais liés à l'enquête publique seront divisés par deux et réglés par chacune des communes.

M. Martin demande une explication concernant les délais entre la date de délibération de Turenne et à ce jour.

Voté à l'unanimité

- 4- Convention cadre avec l'Agglo de Brive définissant les modalités d'exécution et de financement des travaux de mise à niveau des affleurants sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans le cadre des opérations de voirie

Chaque année, la Commune, en tant que gestionnaires de voirie, met en œuvre des travaux d'entretien et/ou renouvellement des revêtements sur son réseau routier.

La majeure partie des réseaux d'eau et d'assainissement et les affleurants associés exploités par l'Agglo de Brive se trouvent dans l'emprise des réseaux routiers et sont donc potentiellement impactés par les travaux opérés par la Commune.

Il est donc proposé de contractualiser avec l'Agglo de Brive une convention permettant de déterminer les modalités d'exécution et de financement de ces prestations, qui sont à la charge des services d'eau et d'assainissement.

Ainsi la commune pourra faire réaliser et financer, dans le cadre de ses opérations de voirie, les mises à niveau et renouvellements des affleurants et l'Agglo de Brive procèdera ensuite au remboursement des prestations réalisées pour le compte des services d'eau et/ou d'assainissement.

Voté à la majorité avec 1 abstention (Mme Ferland : elle préfère que la commune paye et ensuite refacture à agglo)

- 5- Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités

Certains services sont confrontés à des problématiques temporelles qui nécessitent une certaine souplesse afin de pouvoir recruter rapidement, tel est notamment le cas sur les services techniques, le service entretien/restauration et le service animation.

Il est donc proposé la création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} octobre 2024 pour une durée de 12 mois selon la répartition suivante :

- 3 emplois aux services techniques sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 20 à 35 heures en fonction des besoins
- 4 emplois au service entretien/restauration sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 10 à 35 heures en fonction des besoins
- 4 emplois au service animation sur le grade d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 10 à 35 heures en fonction des besoins

En tout état de cause, ces créations représentent un plafond d'emplois qui peuvent être mobilisés mais les recrutements y afférents ne seront réalisés qu'en fonction de réels besoins temporaires.

Voté à l'unanimité

- 6- Mise à jour du tableau des effectifs

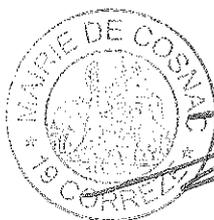
Il est proposé à l'assemblée, suite à un avancement de carrière classique, la création à compter du 1^{er} octobre 2024 d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Levée de la séance à 20h24.

Le Maire,
Conseiller Départemental



Gérard SOLER